



DOCUMENTATION

Plateforme Prestations sociales

Ouverture des droits

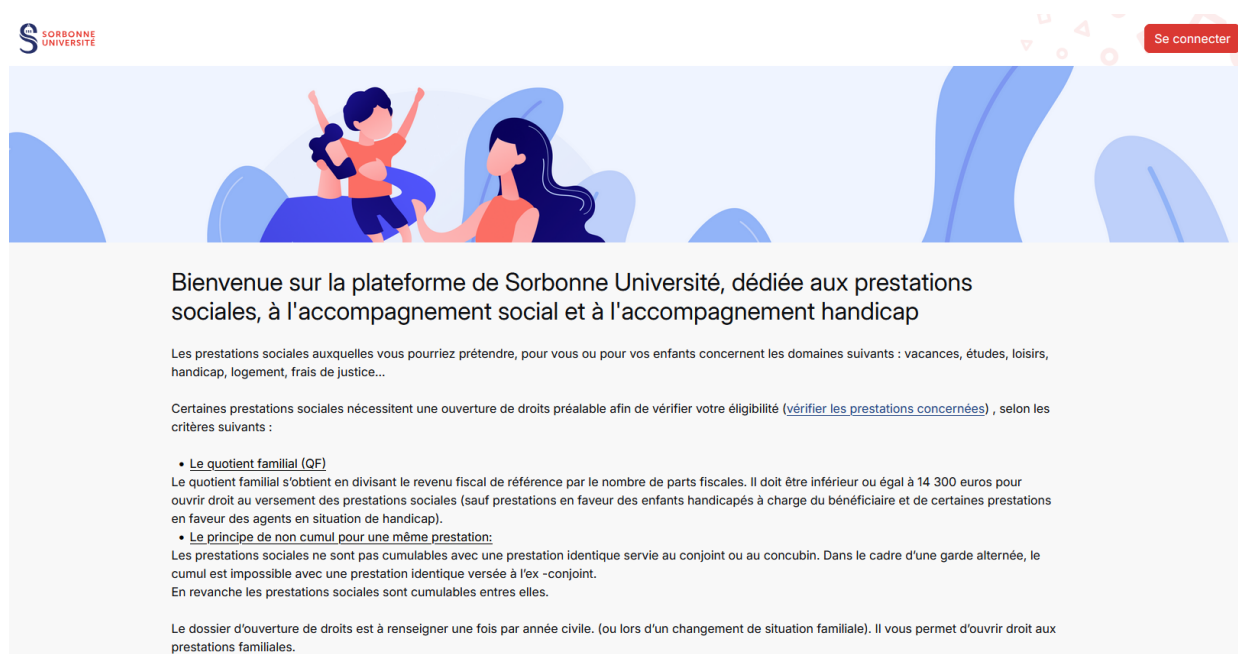
1 Présentation générale

La plateforme permet de déposer une demande de prestations sociales auxquelles vous pourriez prétendre, pour vous ou pour vos enfants concernant les domaines suivants : vacances, études, loisirs, handicap, logement, frais de justice...

Pour demander une prestation familiale il est nécessaire de remplir un dossier d'ouverture de droits.

2 Page d'accueil

En suivant le lien : <https://prestations-sociales.sorbonne-universite.fr/> vous accéderez à la page d'accueil où vous pourrez consulter les différentes offres de prestations sociales en cliquant en bas de page sur Prestations sociales : Accéder aux démarches :



The screenshot shows the homepage of the Sorbonne University social benefits platform. At the top, there is a navigation bar with the Sorbonne University logo on the left and a 'Se connecter' button on the right. Below the navigation bar is a large illustration of a family (a mother and two children) in a stylized, colorful setting. The main heading reads: 'Bienvenue sur la plateforme de Sorbonne Université, dédiée aux prestations sociales, à l'accompagnement social et à l'accompagnement handicap'. Below this, there is a paragraph explaining the scope of the social benefits: 'Les prestations sociales auxquelles vous pourriez prétendre, pour vous ou pour vos enfants concernent les domaines suivants : vacances, études, loisirs, handicap, logement, frais de justice...'. This is followed by a section titled 'Certaines prestations sociales nécessitent une ouverture de droits préalable afin de vérifier votre éligibilité (vérifier les prestations concernées), selon les critères suivants :'. There are two bullet points: 'Le quotient familial (QF)' and 'Le principe de non cumul pour une même prestation:'. The 'Le quotient familial (QF)' section explains that the quotient is calculated by dividing the reference fiscal income by the number of fiscal parts and must be less than or equal to 14,300 euros to be eligible for social benefits (except for benefits for disabled children and certain benefits for agents in a situation of disability). The 'Le principe de non cumul pour une même prestation:' section states that social benefits are not cumulative with a benefit of the same kind served to the spouse or concubine. In the case of alternating custody, cumulative benefits are impossible with a benefit of the same kind served to the ex-spouse. However, social benefits are cumulative with each other. At the bottom, a paragraph states: 'Le dossier d'ouverture de droits est à renseigner une fois par année civile. (ou lors d'un changement de situation familiale). Il vous permet d'ouvrir droit aux prestations familiales.'

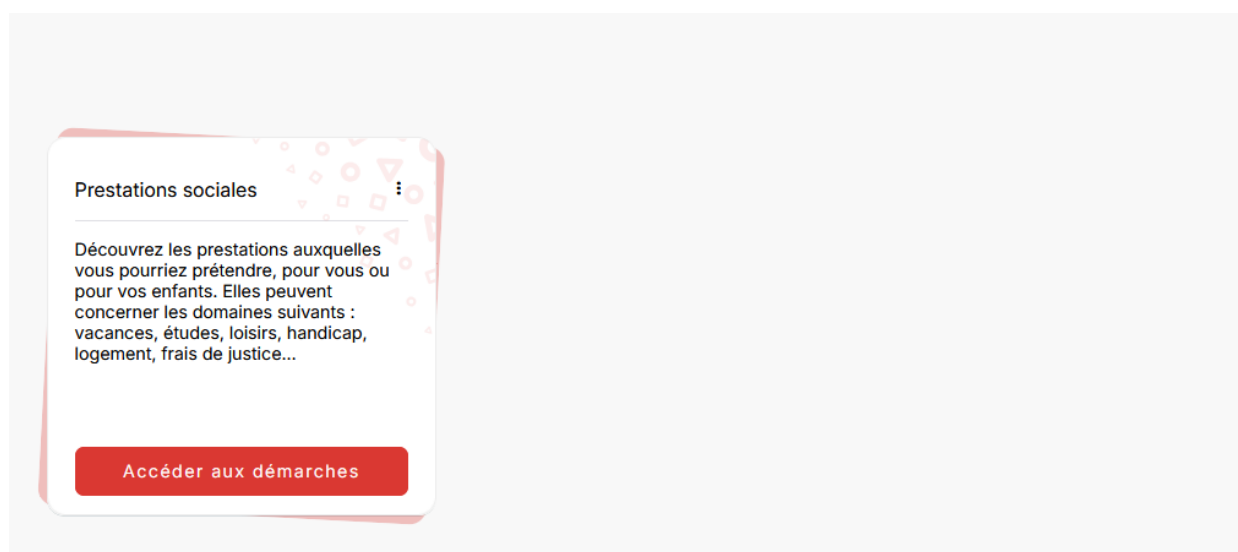
Bienvenue sur la plateforme de Sorbonne Université, dédiée aux prestations sociales, à l'accompagnement social et à l'accompagnement handicap

Les prestations sociales auxquelles vous pourriez prétendre, pour vous ou pour vos enfants concernent les domaines suivants : vacances, études, loisirs, handicap, logement, frais de justice...

Certaines prestations sociales nécessitent une ouverture de droits préalable afin de vérifier votre éligibilité ([vérifier les prestations concernées](#)), selon les critères suivants :

- **Le quotient familial (QF)**
Le quotient familial s'obtient en divisant le revenu fiscal de référence par le nombre de parts fiscales. Il doit être inférieur ou égal à 14 300 euros pour ouvrir droit au versement des prestations sociales (sauf prestations en faveur des enfants handicapés à charge du bénéficiaire et de certaines prestations en faveur des agents en situation de handicap).
- **Le principe de non cumul pour une même prestation:**
Les prestations sociales ne sont pas cumulables avec une prestation identique servie au conjoint ou au concubin. Dans le cadre d'une garde alternée, le cumul est impossible avec une prestation identique versée à l'ex -conjoint.
En revanche les prestations sociales sont cumulables entre elles.

Le dossier d'ouverture de droits est à renseigner une fois par année civile. (ou lors d'un changement de situation familiale). Il vous permet d'ouvrir droit aux prestations familiales.



The screenshot shows a card titled 'Prestations sociales' with a menu icon (three vertical dots) in the top right corner. The card contains the text: 'Découvrez les prestations auxquelles vous pourriez prétendre, pour vous ou pour vos enfants. Elles peuvent concerner les domaines suivants : vacances, études, loisirs, handicap, logement, frais de justice...'. At the bottom of the card is a red button with the text 'Accéder aux démarches'.

Prestations sociales

Découvrez les prestations auxquelles vous pourriez prétendre, pour vous ou pour vos enfants. Elles peuvent concerner les domaines suivants : vacances, études, loisirs, handicap, logement, frais de justice...

Accéder aux démarches

Vous pourrez ainsi consulter toutes les prestations sociales disponibles en cliquant sur les briques.

[← Retour](#)

Prestations sociales

Les prestations sociales auxquelles vous pourriez prétendre, pour vous ou pour vos enfants concernent les domaines suivants : vacances, études, loisirs, handicap, logement, frais de justice...

Attention, les prestations familiales nécessitent une ouverture de droits préalable afin de vérifier votre éligibilité, selon les critères suivants :

- **Le quotient familial (QF)**
Le quotient familial s'obtient en divisant le revenu fiscal de référence par le nombre de parts fiscales. Il doit être inférieur ou égal à 14 300 euros pour ouvrir droit au versement des prestations sociales (sauf prestations en faveur des enfants handicapés à charge du bénéficiaire et de certaines prestations en faveur des agents en situation de handicap).
- **Le principe de non cumul pour une même prestation:**
Les prestations sociales ne sont pas cumulables avec une prestation identique servie au conjoint ou au concubin. Dans le cadre d'une garde alternée, le cumul est impossible avec une prestation identique versée à l'ex -conjoint.
En revanche les prestations sociales sont cumulables entre elles.

Le dossier d'ouverture de droits est à renseigner une fois par année civile. (ou lors d'un changement de situation familiale). Il vous permet d'ouvrir droit aux prestations familiales.

Pour le moment, la plateforme est ouverte uniquement pour la réalisation d'une demande d'ouverture des droits 2025.

Vous pouvez faire votre demande d'ouverture de droit ou simulez le calcul pour quotient familial et ainsi vérifier votre éligibilité, en cliquant sur les liens suivants

[Simuler le calcul de votre quotient familial](#)

[Demander une ouverture des droits](#)

Prestations familiales 2025

Retrouvez ici toutes les prestations familiales. L'octroi de ces prestations ne se fait qu'à certaines conditions et nécessite **une ouverture de droits**.

Prestations pour les agents BOE

Prestations sociales si vous êtes bénéficiaire de l'obligation de l'emploi de travailleurs en situation de handicap (BOE).

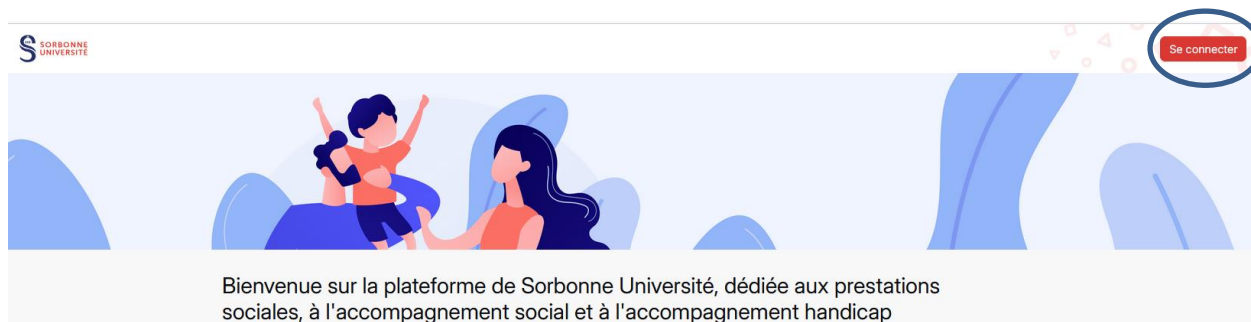
Autres prestations

Autres prestations

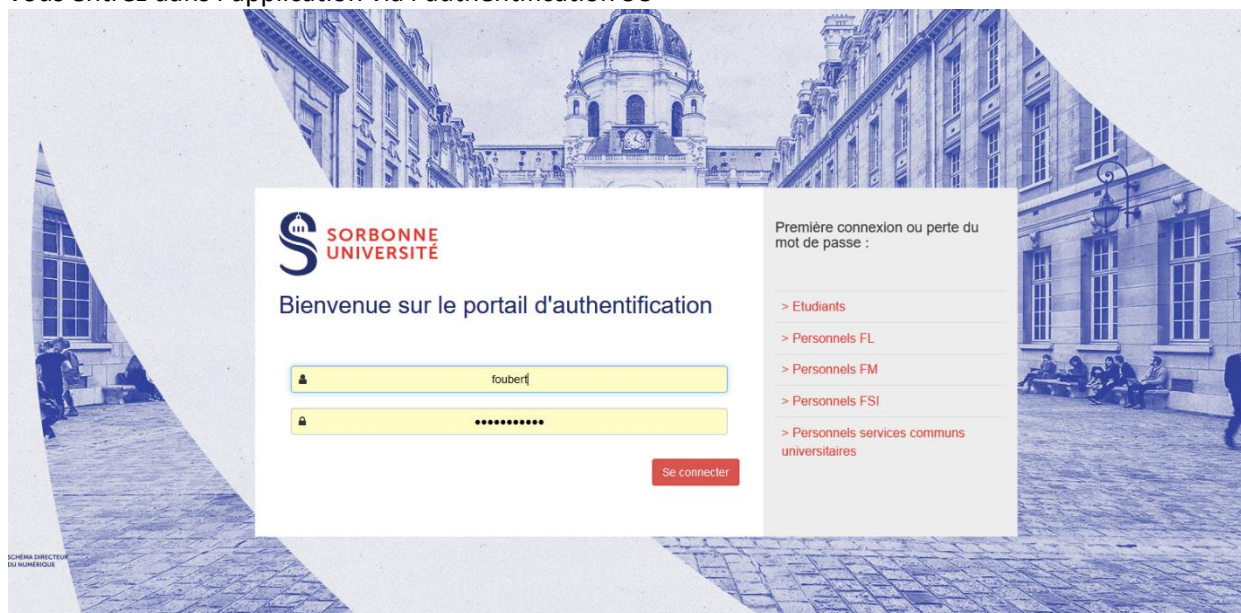
3 Page de connexion

Si vous voulez effectuer une demande d'ouverture de droits vous devez vous connecter.

Cliquer sur le bouton : Se connecter en haut à droite de la page.

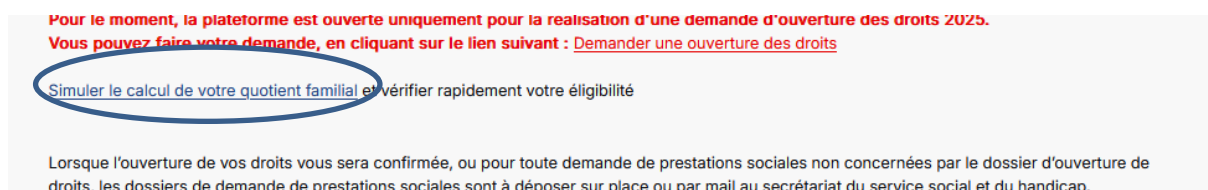


vous entrez dans l'application via l'authentification SU



Simulation du calcul d'ouverture de droit

Sur la page d'accueil, vous pouvez simuler votre éligibilité à une prestation familiale :



Simulation de l'ouverture des droits

Informations nécessaires pour la simulation

Avez-vous une déclaration commune dans votre foyer ?

Non

Oui

Revenu fiscal *

12000

Nombre de parts ? *

4

Coefficient familial

Le coefficient familial est de 3000

Votre coefficient familial permet l'ouverture des droits

Enregistrer la simulation

La plateforme vous indique si vous êtes éligible ou non. Vous pouvez sauvegarder votre calcul.

4 Ouverture de droits

Pour demander une ouverture de droit, cliquez sur le lien sur la page d'accueil

Le dossier d'ouverture de droits est à renseigner une fois par année civile. (ou lors d'un changement de situation familiale). Il vous permet d'ouvrir droit aux prestations familiales.

Pour le moment, la plateforme est ouverte uniquement pour la réalisation d'une demande d'ouverture des droits 2025. Vous pouvez faire votre demande, en cliquant sur le lien suivant : [Demander une ouverture des droits](#)

[Simuler le calcul de votre quotient familial](#) et vérifier rapidement votre éligibilité

Sur la première page, indiquez les éléments qui permettront de connaître votre éligibilité à une prestation familiale

Ouverture des droits 2025

QuitterImprimer

Statut du dossier : Saisie en cours

Ouverture des droits

Ouverture des droits aux prestations familiales

Votre coefficient familial doit être inférieur à 14 300 pour que votre dossier soit éligible à l'ouverture des droits.

1 Prestations nécessitant une ouverture des droits :

- Vacances des enfants
- Etudes des enfants
- Loisirs sportifs culturels et artistiques
- Centre de loisir
- Périscolaire
- Aide aux parents d'enfants handicapés

Vivez-vous en couple ? *

NonOui

Avez-vous une déclaration commune dans votre foyer ? *

NonOui

Revenu fiscal du foyer *

revenu fiscal de l'agent(e) + revenu fiscal du/de la conjoint(e)

15000

Nombre de parts *

3.00

Quotient familial *

5000

< Retour

Sauvegarder & Continuer

Étapes 1/2

1 Ouverture des droits

2 Justificatifs d'ouverture de droits

Envoyer mon dossier

Cliquez sur sauvegarder

Justificatifs d'ouverture de droits

Informations liées à la situation administrative de l'agent

Etes-vous contractuel(le) ? *

NonOui

Copie du dernier avis d'imposition intégral du demandeur et des personnes vivant au foyer (facultatif si votre enfant est en situation de handicap) *

Formats autorisés : pdf,jpeg,jpg,png,gif. Taille max. autorisée : 10 MB. Maximum 5 fichier(s).

Glissez déposez ou [cliquez pour télécharger](#)

Copie du dernier bulletin de salaire du demandeur *

Formats autorisés : pdf,jpeg,jpg,png,gif. Taille max. autorisée : 10 MB. Maximum 1 fichier(s).

Glissez déposez ou [cliquez pour télécharger](#)

Copie d'un justificatifs de ressources des personnes vivant au foyer *

Formats autorisés : pdf,jpeg,jpg,png,gif. Taille max. autorisée : 10 MB. Maximum 5 fichier(s).

Glissez déposez ou [cliquez pour télécharger](#)

Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'agent demandeur (▲ Veillez ensuite à nous transmettre un nouveau RIB si changement de coordonnées bancaires) *

Formats autorisés : pdf,jpeg,jpg,png,. Taille max. autorisée : 10 MB. Maximum 1 fichier(s).

Glissez déposez ou [cliquez pour télécharger](#)

Informations liées à la situation familiale de l'agent

Copie des actes relatifs aux droits (quotient familial) de famille *

Étapes 2/2

1 Ouverture des droits

2 Justificatifs d'ouverture de droits

Envoyer mon dossier

On vous demande de déposer les pièces justificatives qui vont permettre d'étudier votre demande.
Pour télécharger un document, cliquez sur « cliquez pour télécharger »

Justificatifs d'ouverture de droits

Informations liées à la situation administrative de l'agent

Etes-vous contractuel(le) ? *

Non

Oui

Copie du dernier avis d'imposition intégral du demandeur et des personnes vivant au foyer (facultatif si votre enfant est en situation de handicap) *

Formats autorisés : pdf,jpeg,jpg,png,gif. Taille max. autorisée : 10 MB. Maximum 5 fichier(s).

Glissez déposez ou [cliquez pour télécharger](#)

Copie du dernier bulletin de salaire du demandeur *

Formats autorisés : pdf,jpeg,jpg,png,gif. Taille max. autorisée : 10 MB. Maximum 1 fichier(s).

Glissez déposez ou [cliquez pour télécharger](#)

Copie d'un justificatifs de ressources des personnes vivant au foyer *

Formats autorisés : pdf,jpeg,jpg,png,gif. Taille max. autorisée : 10 MB. Maximum 5 fichier(s).

Glissez déposez ou [cliquez pour télécharger](#)

Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'agent demandeur (▲ Veillez ensuite à nous transmettre un nouveau RIB si changement de coordonnées bancaires) *

Formats autorisés : pdf,jpeg,jpg,png,. Taille max. autorisée : 10 MB. Maximum 1 fichier(s).

Glissez déposez ou [cliquez pour télécharger](#)

Informations liées à la situation familiale de l'agent

Copie des actes relatifs à votre (vos) état(s) de famille *

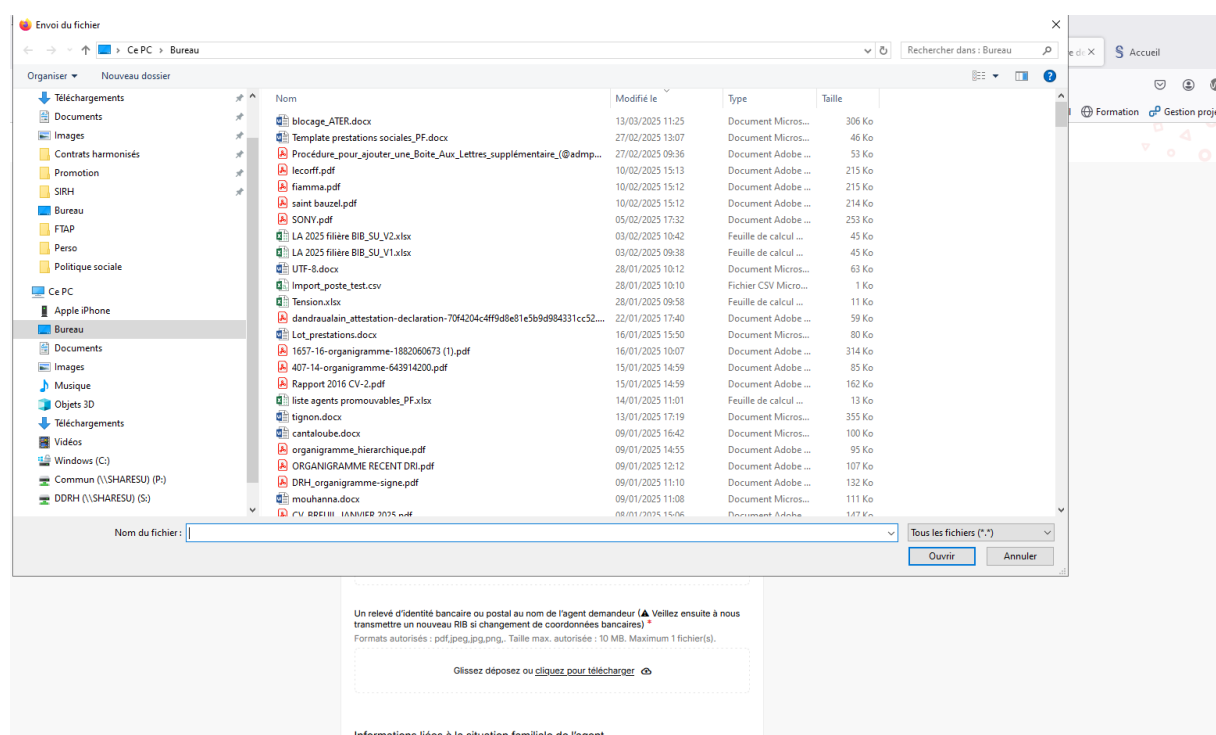
Étapes 2/2

1 Ouverture des droits

2 Justificatifs d'ouverture de droits

Envoyer mon dossier

Votre navigateur s'ouvre et vous pouvez sélectionner votre document.



Informations liées à la situation administrative de l'agent

Etes-vous contractuel(le) ? *

Copie du dernier avis d'imposition intégral du demandeur et des personnes vivant au foyer (facultatif si votre enfant est en situation de handicap) *

Formats autorisés : pdf, jpeg, jpg, png, gif. Taille max. autorisée : 10 MB. Maximum 5 fichier(s).

Glissez déposez ou [cliquez pour télécharger](#) 

Document(s) chargé(s) :

[saint bauzel.pdf](#)

[Rapport 2016 CV-2.pdf](#)



Vous pouvez supprimer ces documents en cliquant sur la croix

Tant que l'ensemble des pièces obligatoires ne sont pas téléchargées, le message suivant apparaît lorsque vous sauvegardez.

✖ Certaines parties de ce formulaire n'ont pas été renseignées correctement.

Dans le formulaire, vous verrez en rouge les pièces manquantes.

Lorsque toutes les pièces obligatoires sont téléchargées, vous pouvez envoyer votre dossier d'ouverture de droits.

Étapes 2/2

1

Ouverture des droits

2

Justificatifs d'ouverture de droits

Envoyer mon dossier

Pour toutes demande d'assistance technique vous pouvez écrire à l'adresse :
ASSISTANCE-PLATEFORME-PRESTATIONS@sorbonne-universite.fr